

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

**Vous avez un projet innovant ?
vous avez envie de créer une entreprise
de technologies innovantes ?**

**Réussir au concours du ministère
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
peut vous aider à lancer votre projet.**

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes détecte et fait émerger des projets de création d'entreprises innovantes.

Il soutient les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.

Il permet aux lauréats de bénéficier d'une subvention pour financer :

- les études de faisabilité technique, économique et juridique nécessaires pour établir la preuve du concept des projets « en émergence » (jusqu'à 45 000 €)
- une partie du programme d'innovation de l'entreprise créée par les lauréats « création-développement » (jusqu'à 450 000 €)

Réussir le concours ouvre des portes et apporte un label reconnu

Le concours aide les projets de création d'entreprises de technologies innovantes, tous secteurs confondus.

Par la rigueur de son expertise et sa réputation d'excellence, il offre aux lauréats un label de qualité, à l'appui d'une recherche de financement complémentaire.



ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
direction générale pour
la recherche et l'innovation
1, rue Descartes – 75231 Paris cedex 05
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Le ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche mène en continu des actions en faveur de l'innovation.

Il propose des mesures incitatives à la création d'entreprises innovantes. Il favorise le développement de jeunes entreprises à travers, notamment, des aides fiscales. Il définit un cadre juridique, parallèlement à des actions de sensibilisation, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise et pour développer les synergies entre recherche privée et recherche publique.

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

Comment participer ?

Le concours est organisé à un rythme d'édition annuelle d'après le calendrier suivant :

- de décembre à fin janvier : dépôt des candidatures
- mars-avril : expertises des projets – réunion des jurys régionaux
- début juin : réunion du jury national
- fin juin : remise des prix par le ministre en charge de la recherche

Les dossiers de participation sont téléchargeables à partir des sites du ministère en charge de la recherche et d'OSEO et sont à adresser à la direction régionale d'OSEO dont dépend votre domicile.

Ce concours est devenu depuis sa création en 1999 et au fil des années, une pièce majeure de la politique de soutien à l'innovation. Chaque année, il récompense près de 200 lauréats et apporte son soutien à la création de 100 à 150 entreprises innovantes.

Pour quel type d'aide ?

Les lauréats "en émergence" reçoivent, à titre personnel, une subvention d'un montant maximum de 45 000 € pour valider leur projet et en établir la preuve du concept. Les lauréats "création-développement" reçoivent une subvention d'un montant maximal de 450 000 € versée à l'entreprise qu'ils auront créée, pour financer une partie de son programme d'innovation.

Qui peut concourir ?

Tous les porteurs de projets peuvent concourir, quelles que soient leur nationalité et leur situation (étudiant, salarié du public ou privé, demandeur d'emploi...), à condition que l'entreprise issue de leur projet soit créée sur le territoire français.

A partir de l'édition 2010 du concours, les entreprises créées depuis le 1^{er} janvier de l'année précédant le concours sont également éligibles.

Comment les lauréats sont-ils sélectionnés ?

Après expertise des projets, les jurys régionaux et un jury national examinent et sélectionnent les lauréats. Ces jurys sont composés d'industriels et de personnalités compétentes dans les domaines de la création et du financement des entreprises innovantes, de la valorisation de la recherche et du transfert technologique.

Les lauréats "en émergence" sont sélectionnés par les jurys régionaux. Les lauréats "création-développement" sont choisis par le jury national parmi les projets pré-sélectionnés par les jurys régionaux.

Pour en savoir plus

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

www.oseo.fr

